

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

# LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Explications du *Globe* sur les mesures prises en Angleterre relativement aux navires belges. — Rapport sur la proposition Gouin. — Révolte à Bone. — Nouvelles arrestations au sujet de la découverte d'une fabrique de poudre. — Fonds publics. — Chambre belge. Réclamations de M. de Behr en faveur de l'école vétérinaire de Liège. — Chemin de fer. — Beaux-arts. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 13 mars. — Le comte de Lavradio, ayant rempli la mission spéciale dont il avait été chargé auprès du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, doit se rendre à Madrid en qualité d'envoyé extraordinaire de la reine de Portugal.

— On lit ce qui suit dans le *Globe*, au sujet des mesures qui ont été prises relativement aux navires belges :

Pendant le long échange de protocoles et lorsque l'attention était nécessairement fixée sur l'institution de l'état belge, on a négligé quelques objets importants. Plusieurs altérations dans le tarif des douanes de la Belgique, l'une relative au fer, l'autre à la houille, ont eu lieu au préjudice des productions anglaises. Ce fut à cette époque que l'on fit des efforts pour conclure une espèce de traité de commerce avec la France, qui, à quelque temps, fut à la veille de se conclure. Une des principales stipulations de cet arrangement, aurait été l'abolition des hauts droits imposés pour le roi Guillaume, spécialement sur les articles importés de France. Parmi ces articles se trouvaient les poteries dont l'importation d'Angleterre en Belgique était très-importante et ne faisait qu'accroître. Mais pour abaisser les droits sur les poteries françaises de manière à ne pas irriter ni alarmer les manufacturiers du Luxembourg, on proposa de frapper d'un droit égal les poteries françaises et anglaises, les françaises payent actuellement un droit plus élevé que les anglaises, et pour atteindre ce but on voulait augmenter le droit sur les secondes, et le diminuer sur les premières.

Ce fut contre cette disposition, que notre chargé d'affaires ayant découvert les intentions du gouvernement belge, a d'abord protesté, par le motif que bien que ce gouvernement put être justifié dans sa détermination de diminuer les droits sur les poteries françaises pour les rendre égales à ceux sur les nôtres, il n'avait pas cependant le droit de le faire en augmentant ces derniers; et en second lieu, en accordant même, que si les droits différentiels étaient abolis sur les articles sur lesquels la France insistait le plus, l'Angleterre avait le droit d'attendre qu'ils fussent également diminués sur ses produits qui étaient les plus imposés.

Il reste encore diverses questions, qui affectent la politique et le commerce des deux pays, en ce qu'elles concernent ces relations fréquentes et amicales qui sont de l'essence de leur alliance.

Le *Globe* parle ici de droits qui existent de part et d'autre sur le sel et le sucre, qui montent à 20 p. c. en Belgique, et que l'Angleterre veut porter par contre au même taux et il ajoute :

Il est opportun pour l'avantage des deux pays

## UN PARISIEN A LIEGE.

Il y a un mois je reçus, un beau matin, la lettre suivante :  
Paris, — février 1836.

Le souvenir de notre vieille et bonne amitié m'autorise à t'adresser directement un de mes amis intimes que je connais beaucoup; qui ensuite du succès d'une affaire malheureuse, se dispose à passer quelques mois hors de France. Monsieur Anatole Lermier est un jeune homme charmant; tu me sauras gré de te l'avoir fait connaître, et tu l'accueilleras, je n'en doute pas, avec ce luxe de bons soins et de bons repas qui constituent le fonds de cette antique hospitalité belge, préconisée dans tout l'univers.

Xavier Bérard.

P.S. J'ai appris depuis peu que tu avais aussi épousé une femme charmante; je t'en fais mon sincère compliment.

P.S. Ma lettre ne précèdera probablement mon jeune homme, que de quelques heures.

P.S. Il a en portefeuille une lettre de crédit illimité sur l'une des premières maisons de Liège. — Ses papiers sont en règle; ils ont été visés au secrétariat des affaires étrangères. La mesure était bonne à prendre pour prévenir la susceptibilité de vos policiers fort chatouilleux, dit-on, à l'endroit des passeports.

Je te renouvelle en grande hâte l'assurance de ma bien vive et sincère amitié.  
X. B.

Je relus cette lettre à plusieurs reprises, et, chaque fois, avec une attention croissante, comme si je ne l'avais pas comprise, à la première lecture. C'est qu'en conscience j'aurais voulu comprendre qu'il s'agissait de toute autre chose que de faire preuve d'hospitalité envers un ami intime de mon ancien camarade Bérard, le digne mentor de ma jeunesse pendant mon séjour dans la Babylone moderne. Bérard ou providence (il eut pu m'arriver pis), Bérard exécuta

que ces droits soient abolis et qu'il soit fait un traité réciproque entre l'Angleterre et la Belgique, semblable à celui déjà existant entre l'Angleterre et les Etats-Unis, la Prusse, la France, etc., ce que nous espérons pouvoir annoncer sous peu. Nous apprenons d'Anvers que M. Bulwer insiste beaucoup sur ce point, et nous espérons que M. Vandeweyer étant avec lui en Belgique, ils atteindront par leurs influences réunies le but désiré.

## FRANCE.

Paris, le 14 mars. — A la chambre des députés M. Laplagne a lu aujourd'hui son rapport sur la proposition de M. Gouin relativement à la conversion des rentes. Il a conclu à ce que l'intérêt fut réduit de 5 à 4 1/2 p. c. et que la chambre s'en rapportât au ministère qui a promis de présenter un projet à ce sujet dans la session prochaine. Le gouvernement et la commission ont pensé que la meilleure époque pour la conversion serait la fin de 1837 et le commencement de 1838.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

Une dépêche d'Alger, en date du 6, annonce qu'une tentative de révolte a eu lieu à Bone; tout porte à croire qu'elle n'a été faite que dans le but de s'emparer des deniers publics à la faveur du désordre; elle a été réprimée immédiatement. Le principal instigateur a péri les armes à la main; ses complices présumés sont entre les mains de la justice qui informe.

— Une lettre de Bone, datée du 29 février, donne quelques détails sur la conspiration militaire qui a éclaté en cette ville, dans la nuit du 27 au 28 février. Le chef du complot, tué par les militaires qui avaient été envoyés à sa poursuite, était un sous-lieutenant des chasseurs d'Afrique, nommé Binard. Plusieurs autres officiers du même corps sont gravement compromis. On cite aussi comme ayant fait partie du complot deux chirurgiens-sous-aides et un capitaine rapporteur près le conseil de guerre de Bone.

Mille versions circulent sur les projets des conspirateurs, et celle-ci était la plus accréditée: Le régiment des chasseurs d'Afrique se serait assemblé dans la plaine, il aurait ensuite marché sur la ville, se serait emparé des casernes, et, après s'être assuré du général et des officiers supérieurs, il aurait proclamé l'indépendance de la ville, en attendant que la France s'élevât en république; événement que Binard et ses amis regardaient comme très-prochain.

— On a fait hier et avant-hier de nombreuses arrestations au sujet de la découverte d'une fabrique de poudres, faite dans la rue de l'Oursine.

diant à l'université de Liège où je l'avais peu connu, fut la première personne que je rencontrai, au saut de la diligence. Il ne m'a jamais dit le motif qui l'amena ce jour là dans la cour des messageries Notre-Dame des Victoires; j'eus aussi durant tout le temps de notre compagnonage, la discrétion de ne pas l'interroger une seule fois, sur le problème de son existence. Je savais que ses parents, honnêtes industriels de la rue Neuve, dans l'intention de le réduire par famine, avaient depuis dix-huit mois cessé tout envoi d'espèces, et cependant mon Bérard n'en avait pas moins, de temps en temps, les poches retentissantes d'or ou le portefeuille garni de billets dont nul banquier ne refuse l'escompte. Alors il se montrait d'une générosité sans exemple, semant l'argent à pleines mains; je prêtai sans discernement à ses amis; et je n'ai, de ma vie, connu un homme aux affections plus faciles; il comptait ses amis par douzaines; aussi combien de fois ne lui est-il pas arrivé de dire, lorsqu'on s'entretenait en sa présence de tel ou tel, domicilié rue de la Clé: « Ah! je le connais; c'est un de mes amis! »

Bérard, grand et beau brun, tant soit peu fat, se prêtait volontiers aux conjectures délicates de ses amis qui attribuaient aux charmes de sa personne l'origine de ses constantes prospérités; pour moi, dans l'intérêt des bonnes mœurs, j'aime mieux croire que les chances du jeu lui étaient plus souvent favorables que fatales. Je dois encore rendre cette justice à son caractère qu'il supportait la fortune contraire avec une admirable équanimité; il luttait contre elle, sans se désespérer jamais, et en ne cédant le terrain que pouce à pouce; en d'autres termes, en faisant ressource de toutes les pièces de sa garde-robe, qu'il portait les unes après les autres au commissionnaire juré du coin. Comme nous vivions pour ainsi dire en commun, sur le même palier, il faisait sans scrupule main basse sur mes chemises, mes habits, mes boîtes, et autres immeubles qu'il convertissait en numéraire, dans les bureaux du Mont de piété, et qu'il vendait même aux brocanteurs, quand ils en offraient un

Les perquisitions qu'on s'est permises chez un grand nombre de citoyens paisibles sont restées complètement infructueuses. Hier la police faisait publier par ses crieurs ordinaires des détails sur le nouveau complot, vrai ou supposé, qui mettaient en rumeur tous les badauds de Paris.

— M<sup>lle</sup> Grouvelle, qui a déjà eu des démêlés nombreux avec la police, et dernièrement encore au sujet des dépouilles de Morey, a subi avant-hier une perquisition, on n'a trouvé chez elle qu'une liasse de papiers déjà saisie antérieurement, et qu'on lui avait rendue après examen. On doit la confronter avec les propriétaires de la maison où l'on a saisi la poudre.

— Nous apprenons que ce matin, avant six heures, en vertu d'un mandat signé Gisquet, un commissaire de police, accompagné d'agens en habits bourgeois, a fait au domicile de M. le docteur Gervais (de Caen) une perquisition minutieuse qui n'a conduit à aucune découverte. (*Messenger*.)

— M. Blanqui jeune a été également arrêté hier matin en vertu d'un mandat rédigé dans la même forme.

— Une autre visite domiciliaire a été faite chez M<sup>me</sup> Adèle Mignet, qui a été forcée de s'habiller à la hâte devant un sergent de ville.

— Les journaux de Madrid du 5, donnent le résultat des élections dans divers districts. Ces nominations appartiennent, en général, au parti du mouvement.

## BELGIQUE.

Bruzelles, 15 mars. (Trois heures.) — Après la cote on reste Arden 44 5/8 argent, passive 15 1/8. Le déficit laissé par M. V. D. B. est porté à 15,000 francs.

Aujourd'hui liquidation assez forte favorisée par la hausse de Paris; à l'exception de M. V. D. B. ex-courrier, frère du rédacteur en chef de *l'Algemeyn Handelsblad* d'Amsterdam, qui a fait défaut pour un assez bon nombre des pièces, la liquidation s'est bien passée.

Le cours de la dette active s'est élevé à 45 1/8 pendant un instant, à cause des blancs, puis on est revenu à 44 5/8 argent. La violence du vent ayant brisé tous les télégraphes, on n'a pu connaître ni les prix d'Anvers, ni ceux d'Amsterdam.

Paris, 13 mars. — Quoique nous ayons l'assurance du paiement exact du semestre de la dette active espagnole; on ne pense pas que la reprise des affaires soit fortement prononcée; les opérations sont languissantes, la méfiance publique sourdement excitée contribue à la dépression des prix. On a trop vanté à l'avance les projets financiers de Mendiza-

prix raisonnable. Je me souviens que pendant une veine de détresse excessive, nous mettions alternativement une paire de botte, un pantalon, un frac, une cravate de soie noire, les seuls vêtements qui nous restassent pour tous deux. Je sortais le jour, et lui, la nuit; nous possédions, par provision, des cartes d'abonnement d'un restaurateur à trente deux sous, rue sainte Anne, où je passais mes heures de liberté à lire le *Constitutionnel*, de la veille, et à faire ma cour, au comptoir, à Madame Palaprat, femme d'un certain âge, ou plutôt d'un âge certain, qui eu égard à mes assiduités pendant lesquelles nous discutions sur le mérite des romans de Paul de Kock, veillait de près à ce qu'on chargeât superabondamment mes portions et quotidiennement me favorisait d'un supplément gratis, composé d'un pruneau ou de cerises à l'eau de vie. Quand je rentrais, repu jusqu'au lendemain, Bérard sortait du lit et revêtait ma déroqué; tandis qu'il recourait aux expédients, je me couchais. Ce train de vie dura quinze jours; il vint un matin dans ma chambre, en criant victoire et, se demandant comme un fou, il jetait en l'air mes draps de lit, ma couverture, mon oreiller, les chaises et le pot de chambre... Il avait gagné deux mille trois cent francs. « En avant les bambèches! disait Bérard en délire; en avant Pauline et le cadran bleu! c'est maintenant, que nous allons nous en donner, des bosses soignées! fameux! »

En effet, pendant près d'une semaine, tant que durèrent nos 2,300 francs, nous nous ruâmes en frénétiques dans le tourbillon des joies parisiennes; pour mon compte, je ménageai si peu ma part du trésor, que huit jours ne s'étaient pas écoulés quand madame Palaprat, la digne rotisseuse qu'elle était, me vit revenir à elle avec le dernier ouvrage de son auteur favori sous le bras, le *Cocu*.

C'est donc en réminiscence de ces alternatives de bons et de mauvais jours, que Xavier Bérard se croyait autorisé aujourd'hui, après sept années de relations totalement rompues, à m'adresser un de ses amis intimes, qu'il connaît

bal, dont le sens est infiniment compliqué et ne laisse pas deviner le fin mot.

Paris, 14 mars. — Ardois 44 1/8 (hausse 1 7/8), passive 14 3/4.

Londres, 12 mars (minuit.) — L'amélioration des fonds espagnols quoique peu forte, ne peut être attribuée qu'au besoin de pièces à livrer par les baissiers en blanc. Les places du continent faisant maintenant l'arbitrage sur la dette active, nos grandes maisons vendent presque toutes par masse considérables. Le *foreign office* a expédié dans la soirée plusieurs courriers, pour Saint-Petersbourg, Vienne et Berlin. Voici la cote. Consolidés 91 5/8; belges 103 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 51, 5 p. c. 103 1/8; Espagnols active 44 1/8 à 1/4, passive 15 3/8, différée 21 5/8; portugais 5 p. c. 78 1/4, 3 p. c. 48 1/2, brésiliens 87 1/2.

La chambre a voté hier plusieurs chapitres du budget de l'intérieur. A l'occasion de celui relatif aux travaux publics, M. le ministre a annoncé que les travaux du chemin de fer étaient poussés avec toute l'activité possible, sur tous les points, et que la section de Malines à Anvers serait livrée à la circulation avant la fin d'avril. M. de Behr avait ensuite demandé que le gouvernement accordât des subsides à l'école vétérinaire qui est à Liège; l'honorable membre considérait comme une injustice de n'en accorder qu'à l'école de Bruxelles. M. Desmaret de Biesme a fait alors remarquer qu'en divisant les subsides, ce serait s'exposer à n'en donner que de trop insuffisants à chaque établissement et que ce serait porter un coup fatal à l'école de Bruxelles, qui a coûté tant de peine à établir. Ce motif a prévalu et la chambre a accordé les 60,000 fr. demandés pour l'école vétérinaire.

M. le ministre des finances a proposé à la chambre de mettre à l'ordre du jour après le budget de l'intérieur, celui des finances, et de fixer à vendredi une séance du soir pour discuter le projet de loi relatif à la construction du canal de Zelzaete, et celui sur l'emprunt à effectuer pour construction de routes. La chambre n'étant pas en nombre pour prendre une décision, elle a été renvoyée à la séance d'aujourd'hui.

## LIÈGE, LE 16 MARS.

### CHEMIN DE FER.

Voici le texte de la lettre adressée par la régence, à M. le ministre de l'intérieur relativement à la direction du chemin de fer, aux abords de la ville de Liège.

Monsieur le ministre, au mois d'octobre 1835, le conseil de régence a décidé qu'une députation prise dans son sein, serait chargée de porter au gouvernement l'expression de ses vœux, touchant la direction qu'il importe d'adopter pour le chemin de fer aux abords de la ville de Liège, de manière à favoriser le plus grand nombre d'intérêts de cette cité industrielle.

Cette députation a eu l'honneur d'être reçue par vous, Monsieur, et elle a obtenu de votre bouche l'assurance que lorsqu'il s'agirait de se prononcer définitivement sur le tracé de la nouvelle route, le gouvernement aurait égard aux intérêts de la ville de Liège, et que dans aucun cas on ne prendrait de résolution, sans que l'administration municipale ait été appelée à faire ses observations sur les plans soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

Cette assurance a calmé les inquiétudes du

beaucoup, dit-il; pléonasme recommandatoire familier à mon ancien co-locataire de la rue Chabanais. Dans sa pensée sans doute, le moins que je pusse faire pour reconnaître les services qu'ils m'avaient rendus autrefois, c'était d'admettre sous mon toit et à ma table Monsieur Anatole Lerminier; or, c'était là précisément ce que je voulais éviter. Garçon, j'ense accueilli Monsieur Lerminier sans enquête; mais ma qualité d'époux et de père de famille me conseillait plus de circonspection... D'ailleurs, ne sais-je pas positivement que Bérard, au demeurant le meilleur garçon du monde, a été gravement compromis dans l'affaire de ces escrocs de bonnes maisons, qui faisaient un usage honnête, peut-être, de cartes, malheureusement reconnues pour bizotées par le premier prestigitateur de l'Europe? Ne me fallait-il pas une autre garantie que la sienne pour être certain que Monsieur Anatole, par sa position connue dans la société, avait droit à n'être pas compté au nombre de ces mille et un jeunes gens, vivant, au jour le jour, sur ce degré mobile et élastique de l'échelle mondaine réservé aux hommes quasi honnêtes, quasi-fripons?

Cette expression bizarre de la lettre de mon ami Bérard, succès d'une affaire malheureuse, donnait également l'éveil à des conjectures infinies, à de prudentes appréhensions; et qui, en dernière analyse, n'eût senti naître en soi quelque défiance, à la lecture successive de ces trois post-scriptum dont le style alambiqué et les formes inusitées tendaient évidemment à déguiser un fond alarmant? Je ne vous dirai ni mes fâcheux pressentiments, ni les soupçons que je formai sur les apparences, peu favorables à la moralité de Monsieur Anatole. Sachez seulement que j'avais résolument pris le parti de décliner la recommandation de mon ami Bérard, et de me soustraire à ses conséquences, lorsque je descendis dans la chambre de ma femme pour lui donner communication de cette lettre inattendue et avoir l'air de lui laisser sa part de liberté dans la discussion que devait soulever cet événement, dans notre sénat domestique.

conseil et de ses administrés, et ils attendaient avec confiance le résultat des travaux préparatoires dont Messieurs les ingénieurs s'occupent depuis longtemps.

Cependant, Monsieur le ministre, le conseil de régence ne se dissimule pas que le gouvernement, dans la tâche qui lui est imposée, doit être assiégré d'une foule de propositions plus ou moins contradictoires, et que l'intérêt particulier essaiera de faire prévaloir ses vues personnelles dans une entreprise où la loi n'a voulu considérer que l'intérêt général.

C'est, sans doute, pour échapper aux dangers d'un conflit de cette nature que vous avez pris la résolution de ne proposer au gouvernement d'adoption définitive du plan de chemin de fer qu'après avoir éclairé son opinion par la production des observations que les administrations locales et provinciales jugeraient utiles de vous adresser.

Persuadé que cette voie d'instruction est la plus complète et la plus sage, le conseil a l'honneur de vous exposer qu'il recevra avec reconnaissance les communications que le gouvernement croirait pouvoir lui faire dans cette affaire importante, et qu'il s'empressera de vous faire parvenir les plus propres à démontrer que le plan qui rapprochera le plus le chemin de fer du centre de l'industrie liégeoise, et qui fera participer à ses bienfaits le plus grand nombre de points dans la ville et commune de Liège, est aussi celui qui se recommande le plus justement à la sollicitude du gouvernement. Le conseil termine en vous priant particulièrement de donner des ordres pour que les études préparatoires des divers plans qui auraient été présentés, s'achèvent dans le plus court délai possible et que les travaux d'exécution puissent immédiatement commencer.

Dans une circulaire, en date du 17 février 1836, la députation des états donne à MM. les bourgmestres de la province de Liège, des instructions sur la rédaction et la publication du rôle des impositions municipales.

Nous y remarquons que les rôles de répartition doivent être préalablement soumis à l'inspection des contribuables, et qu'aucune réclamation sur la cotisation ne peut être admise, si elle n'a été faite pendant le délai fixé pour cette publication.

D'après l'état dressé par M. le gouverneur de la province de Liège, les diverses collectes faites en faveur des habitants de la commune de Jalhay, victimes de l'incendie qui a éclaté dans cette commune le 23 mars 1835, se montent à 14,708 frs. 60 cmes.

En exécution de la loi du 22 septembre 1835, les belges qui ont perdu leur qualité, ainsi que les habitants des provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas, qui habitent la Belgique, doivent faire, dans le délai fixé, la déclaration qu'ils désirent se fixer en Belgique et acquérir la qualité de belge.

Dans une circulaire en date du 5 mars présent mois, M. le gouverneur de la province de Liège, fait connaître que le délai, pour faire cette déclaration, expire le 22 de ce mois, et que la députation des états tiendra ledit jour une séance à l'effet de recevoir les déclarations qui n'auraient pas encore été faites.

La tombola de la Société d'Horticulture a eu lieu

Grâce à ce système, constamment suivi, il n'est pas d'épouse, à Liège, plus heureuse que Madame Grosjean, à qui j'ai le talent de persuader qu'elle est seule maîtresse dans la maison.

Eh bien! lui dis-je quand elle eut pris connaissance de l'épître et des trois post-scriptum de Bérard; que ferons du jeune homme, chère amie?

S'il est bien nous le logerons dans la chambre bleue. Remarquez que la meilleure recommandation qu'un jeune homme puisse offrir à une femme, c'est sa figure: s'il est bien, on l'installe d'emblée, dans le meilleur appartement de la maison.

J'y avais pensé à la chambre bleue, repartis-je; mais songe donc, chère amie que tu vas accoucher incessamment, et que la présence d'un étranger... — Cependant si ce jeune homme est bien, nous lui donnerons la chambre bleue; je n'y vois nul inconvénient.

Du tout! du tout! Je ne veux d'étranger dans la maison au milieu de ce tripotage...

Cependant la chambre bleue est assez à l'écart, et...

Je vous dis que je ne veux pas, moi!

Tu sais bien, chère amie, qu'il n'est rien que je fasse pour obéir au moindre de tes vœux: Je ferai en sorte que notre jeune homme aille loger à l'hôtel: je le recommanderai à Mathioli; il sera très bien au Pavillon Anglais.

L'après-midi de ce même jour, nous prenions le café tête à tête et je faisais secher devant le foyer une épreuve humaine encore du *Politique*, me disposant à faire à haute voix, à Madame Grosjean, la lecture des débats de l'affaire *Fieschi*, lorsque notre chambrière Titine, brouillée de tout temps avec les noms propres, se contenta de nous annoncer la visite d'un Monsieur de Paris. Madame Grosjean, que son embonpoint contrarie singulièrement en présence d'un nouveau venu, (sorte de padeur que possèdent peu de femmes enceintes et dont je lui sais gré) voulait se retirer,

à 4 heures. Le beau pied de *camellia woosii* est échu à M. Frédéric de Sauvage, le *camellia florida* à M. Malaise; le grand *acacia paradoxa* à M. de Spirlet.

L'exposition a fait une telle sensation parmi les amateurs que plus de cinquante nouveaux membres ont été présentés et admis dans le sein de la Société. On doit des remerciements aux personnes pleines de zèle pour l'horticulture, qui ont contribué, par leurs efforts, à affermir cette institution naissante.

Dans un article relatif à la démission de MM. De-champs et Pirlot un journal de cette ville annonce que la députation des états avait adressé à la régence une lettre dans laquelle elle lui enjoignait de surseoir au remplacement des deux démissionnaires.

On lit ce qui suit dans un journal de cette ville:

Enfin la crise financière où s'est trouvée ces jours derniers notre administration dramatique a cessé. Des arrangements ont été pris et signés hier entre celle-ci et ses pensionnaires, à qui il est dû près de deux mois d'appointements. Des garanties suffisantes ont été accordées à ses derniers pour le partage du restant de la subvention municipale (3,000 fr. et non 1,000 comme on l'a avancé), et du restant dû du dernier mois d'abonnement, s'élevant à peu-près à la même somme. Le contrat passé entre MM. Berger, Brucker et Léopold et les artistes est aussi résilié. Ces messieurs ne restent plus engagés qu'envers le public, les actionnaires et la régence. Les artistes se sont dès aujourd'hui réunis en société, et nous avons l'espérance que leur bonne volonté, dont le défaut a jusqu'à présent causé la monotonie du répertoire, va rétablir les choses sur un pied un peu plus supportable. Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas qu'ils pourront continuer à donner des représentations après le 6<sup>e</sup> et dernier mois d'abonnement. Plusieurs d'entre eux sont déjà engagés et attendus ailleurs. Tout fait donc présumer que cette campagne théâtrale, ouverte sous de si tristes auspices, dont les opérations ont été si péniblement et si maladroitement dirigées, va bientôt finir comme elle a commencé, et qu'après les représentations de *Laruelle* nous allons être jusqu'au mois de septembre prochain privés de représentations dramatiques.

On écrit d'Anvers, 14 mars:

Le temps affreux qu'il a fait ce matin a fait périr dans l'Escaut deux bateaux de Charleroi, chargés de charbons, la *Timbale* et la *Mathilde*. Ils ont coulé bas, l'un devant la Tête de Flandre et l'autre devant le Canal aux Charbons. C'est avec la plus grande peine qu'on est parvenu à sauver deux autres navires de Charleroi chargés du même combustible.

Un troisième bateau a coulé bas vis-à-vis le Stockelsel.

Le 25 février, l'empereur Nicolas, suivi du grand-duc Constantin, a assisté aux premiers travaux de construction d'un navire de 120 canons qui portera le nom de Russie. C'est le premier bâtiment qui aura été construit en chantier couvert. Il aura 206 pieds de longueur et 57 pieds de largeur. Il portera des canons de 48 et des mortiers de gros calibres.

M. Charbonneau, de Lyon, vient d'enrichir l'agriculture d'une heureuse découverte. Il a composé avec des matières animales, perdues jusqu'alors, un engrais léger et portatif auquel il a donné le nom d'*engrais chronique*. Ses effets précieux ont été déjà constatés sur la betterave, le mûrier et la vigne. M. Charbonneau s'est empressé de fonder à Lyon un vaste établissement pour faire jouir le Midi du fruit de ses travaux.

mais je tenais à ce qu'elle restât, et en lui disant quelques paroles, dans un diapasmon inintelligible, qu'elle me fit répéter jusqu'à trois fois, j'eus encore, en mettant en jeu sa curiosité, le talent de la faire, en ceci, céder à mon désir. Monsieur Anatole Lerminier, était entré avant qu'elle ne fût sortie, si bien qu'elle fut obligée de supporter sa part des frais de l'entrevue: Il se présenta avec ces manières et ce ton d'urbanité qui décèlent l'usage du monde: au premier aspect je lui aurais donné trente ans; il en avait vingt-quatre. Sa physionomie d'ailleurs prévenait tellement en sa faveur, que je chancelai subitement de détermination à son égard, et que je lui fis sincèrement l'offre de la chambre bleue, en suivant de l'œil les progrès de l'anxiété qui se peignait sur la figure de ma femme jusqu'au moment où, dans les meilleurs termes, il prononça un refus formel: il était descendu à l'hôtel de l'Al. le Noire.

Je vois, ajouta-t-il en souriant, je vois avec plaisir que le monsieur qui s'est offert à me recommander à vous, a eu l'attention de vous prévenir de mon arrivée; car ce n'est pas sans une certaine crainte que je me hasardais à vous présenter la lettre dont je suis porteur et qu'il écrivit au crayon, sur le fond d'un chapeau, dans une avenue latérale du bois de Boulogne; la voici:

En disant ces mots, il me transmit un billet écrit en effet à la mine de plomb de la main de Bérard et ainsi conçu.

« Obligé de prendre la poste à l'instant à l'issue d'un combat singulier où son adversaire a eu le malheur de succomber, Monsieur Anatole Lerminier compte aller passer quelques mois en Belgique. Je le jette, cher ami, dans tes bras, dans la conviction où je suis que tu accorderas à sa position douloureuse les honneurs d'une douce et généreuse hospitalité. A toi de cœur. »

X. Bérard.  
Je vous dirai dans un prochain N<sup>o</sup>, quelle fut notre première conversation avec le parisien.

Doct. GROSJEAN.

## REVUE BELGE.

La première année de la *Revue Belge*, est totalement épuisée depuis plusieurs mois, c'est une preuve éclatante du succès qu'a obtenu ce recueil dont nous avons été premiers à faire sentir l'importance. Nous insérons la lettre que M. Conway, secrétaire du roi, vient d'adresser à M. Polain, président de l'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

Monsieur, je suis heureux de pouvoir vous exprimer au nom du roi, la satisfaction qu'éprouve sa majesté du succès obtenu par l'Association qu'elle a bien voulu prendre sous son patronage. Nul doute qu'en continuant à donner à ses efforts la direction qu'elle a suivie jusqu'à présent, l'Association n'obtienne, et pour elle et pour le pays, les résultats les plus satisfaisants. En m'autorisant à l'assurer de nouveau de sa bienveillance et de son intérêt, le roi m'a donné l'ordre, Monsieur, de mettre à votre disposition, comme l'année dernière, une somme de deux cents francs.

Agréer, Monsieur, etc.  
Le secrétaire du roi, Ed. Conway.

## BEAUX-ARTS.

Dans un de ses derniers numéros, le journal *l'Artiste* contenait sur le budget des Beaux-Arts quelques réflexions, accompagnées d'avis bienveillants, que nous croyons devoir reproduire au moment de la discussion de ce budget, et sur lesquelles il peut être utile d'appeler l'attention de la chambre :

Cette fois nous sommes heureux de pouvoir reconnaître qu'il y a un commencement d'amélioration.

Le budget des beaux-arts est majoré de 42,660 francs dans les demandes de M. le ministre de l'intérieur; cette majoration est bien faible, bien insuffisante, mais enfin il y a majoration, et il faut savoir gré au ministre qui la présente.

Le crédit destiné aux encouragements, aux souscriptions, et aux achats, est de fr. 80,000.

Les subsides aux Académies et aux écoles des Beaux-Arts se montent à fr. 41,900.

Certes 80,000 francs ne sont pas suffisants pour tous les besoins des beaux-arts; mais toute minime qu'elle est pour un pays aussi riche que la Belgique, en comparaison des résultats matériels que peut procurer au pays le talent de ses artistes, cette somme, si on l'employait avec discernement, pourrait encore suffire aux besoins les plus pressants, à atteindre le but de son allocation, qui est d'encourager.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que ces encouragements ont été jusqu'à présent compris d'une manière fâcheuse, parce qu'au lieu de les réserver pour le mérite réel, on les prodigue avec la plus grande légèreté d'après les exigences locales.

Leur répartition est peut-être encore plus blâmable, puisqu'en définitive, en continuant le système adopté, on n'arriverait qu'à exciter une foule de médiocrités, à faire prendre le change à une masse de jeunes gens sur leur véritable vocation, et à les rendre ainsi malheureux par la suite; enfin à dégoûter les élèves de mérite, parce qu'on ne leur assure pas des ressources suffisantes contre le besoin dans l'intervalle entre leurs études et le moment où leurs productions commencent à être appréciées.

Si nous n'avons pas une grande confiance dans les concours, lorsqu'il est question de confier des ouvrages importants à des artistes d'un mérite incontestable, il en est autrement lorsqu'il s'agit de constater les dispositions de jeunes élèves. Dans ce cas, les concours peuvent aider le mérite naissant à se révéler, et tel essai, quoique incorrect, peut suffire à déceler des dispositions remarquables.

Il suffirait, nous paraît-il, pour que les subsides accordés comme encouragements, fussent réellement utiles, qu'on ne les accordât qu'à la suite de concours. Une époque serait indiquée chaque année aux Académies d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Liège, de Gand ainsi qu'à celle de Louvain et aux Ecoles des Beaux-Arts de Namur et de Tournai, où tous les jeunes gens qui veulent devenir artistes prendraient part à un concours, à la suite duquel le gouvernement accorderait aux plus habiles, non de misérables aumônes de 150, 200 et 250 fr. mais des pensions de 6 à 800 fr. pour les mettre à même de continuer leurs études. Après deux ans, par exemple, un nouveau concours aurait lieu pour obtenir une pension plus forte, et les élèves qui, après ce terme, n'auraient pas réalisé les espérances qu'ils avaient données d'abord, perdrait la pension primitivement acquise par eux.

Ce système réunirait le double avantage d'encourager et de stimuler.

Nous ne connaissons pas le chiffre des encouragements accordés jusqu'à ce jour, et nous sommes forcés de renoncer à comparer nos calculs; cependant les bases suivantes ne nous paraissent pas nécessiter de fortes dépenses, et elles peuvent aider puissamment le développement des Beaux-Arts en Belgique.

Supposons, pour ne blesser aucune de ces susceptibilités provinciales si irritables et si ridicules en même temps, que chaque année 18 élèves soient admis à recevoir des subsides. Chaque province pourra être représentée, tant pis pour celles qui resteront inférieures aux autres, l'avantage sera naturellement acquis à celles-ci.

18 élèves dont 9 à 800 fr. et 9 à 600 fr., coûteront à l'état 12,600 fr.

Ajoutons à cette somme 2,400 fr. pour porter dans 2 ans le subside accordé à 6 élèves, de 800 fr. à 1,200 fr. et la dépense totale sera de 14,800 fr.

Ainsi, en consacrant pendant 2 ans 12,600 et ensuite 14,800 chaque année, on aurait l'espoir de former en peu de temps un bon nombre d'élèves distingués qui, n'étant pas obligés de perdre, pour subsister, un temps précieux en travaux souvent pernicieux pour l'art, n'auraient à s'occuper que d'études, seraient forcés de prouver des progrès incontestables et formeraient ainsi une riche pépinière d'artistes pour l'avenir.

Trouve-t-on que 44,800 fr. par an soient une somme trop élevée, qu'on la réduise de moitié, en n'appliquant nos bases qu'à 9 élèves, ou tel nombre qu'on voudra, au lieu de 18. Un pays comme la Belgique qui consacrerait 7,400 fr. tous les ans en subsides aux élèves sans fortune, ne risquerait assurément pas de se ruiner. Tout ce que nous demandons, c'est que le système de répartition des encouragements soit changé, car tel qu'il est aujourd'hui, il coûte de l'argent sans nul avantage pour les arts et pour le pays.

La plus belle place en Belgique, et celle où un homme habile peut faire le plus grand bien avec des moyens bornés, est celle de directeur des beaux-arts. Qu'il montre seulement de la bonne volonté, et il trouvera pour le second, de la docilité et de l'empressement. On ne lui demande ni préférence, ni faveur; on ne réclame de lui que de l'attention pour les arts, des encouragements, mais des encouragements réels pour leur développement.

Il y a réaction en ce moment pour tout ce qui concerne les beaux-arts. Nos familles les plus distinguées recherchent les artistes et veulent posséder de leurs ouvrages. On prend intérêt à ce qui les concerne, on se rend en pèlerinage à leurs ateliers; de leur côté les artistes, fiers d'être l'objet de l'attention générale, redoublent d'efforts pour se perfectionner. Ceux qui, par leur mérite, ont obtenu de belles positions, s'attachent à les conserver; d'autres travaillent à atteindre le niveau des premiers. Tout cela promet un bel avenir, mais qu'on ne les gâte pas en donnant trop de facilités aux médiocrités.

Car, à notre avis, mieux vaudrait dans l'intérêt du pays retrancher toute allocation pour les beaux-arts et les belles-lettres, mieux vaudrait les abandonner à eux-mêmes, que de continuer le système actuel d'aumône à tous les barbouilleurs de toile et de papier.

Dans la somme de 8,000 fr. sont comprises les allocations pour les souscriptions et les achats.

Les bonnes productions littéraires sont encore très-rare chez nous, nous le savons; mais ce n'est pas une raison pour employer les fonds qu'on leur destine à soutenir de méchantes publications sans talent comme sans portée, et nous tenons d'une source que nous croyons bonne que de petits journaux dont on connaît à peine le titre, reçoivent de gros subsides sur les fonds des beaux-arts. C'est là un abus sur lequel nous appelons l'attention de M. le ministre de l'intérieur, car ce n'est assurément pas pour subsidier des folliculaires que nos chambres allouent des fonds au chapitre des beaux-arts.

Certes, le gouvernement agit comme il le doit, lorsqu'il fait des achats aux expositions qui ont lieu dans les principales villes du pays; mais, dans le choix de ces achats, il serait facile de montrer un peu plus de discernement.

M. le comte Félix de Mérode avait un projet que nous eussions désiré voir présenter au budget des beaux-arts. Pour donner des travaux utiles à nos sculpteurs les plus habiles, en même temps que pour honorer la mémoire des grands hommes du pays et cimenter le sentiment de notre jeune nationalité par le souvenir des plus illustres de nos ancêtres, il voulait que chaque année on allouât une somme pour de grands ouvrages de sculpture et d'architecture destinés à orner les principales villes de la Belgique, et surtout celles où des hommes remarquables avaient reçu le jour. Ce projet, digne en même temps d'un excellent citoyen et d'un homme éclairé, n'a pas été débattu jusqu'à présent, et cependant il mériterait d'être pris en sérieuse considération; car au moyen d'allocations peu élevées, il suffirait de quelques années pour doter la Belgique de monuments remarquables. Nous souhaitons vivement qu'à la prochaine discussion du bud et des beaux arts, M. le comte Félix de Mérode formule une proposition pour la mise à exécution de son projet.

Le conservatoire de Bruxelles n'a qu'un subside de 4,000 francs. Le nombre des élèves augmente journellement. Il est aujourd'hui de 240, tandis qu'il y a deux ans il n'était que de 70 à 75. Cet accroissement nécessite un grand nombre de professeurs et de répétiteurs, et si on ne veut pas mettre en proportion les frais et le nombre des élèves, il faudra nécessairement restreindre les admissions et fausser ainsi le but de l'institution, puisque dans un petit nombre d'élèves, on trouvera plus difficilement des jeunes gens distingués. Cet établissement est cependant dans une belle voie de progrès, grâce aux soins et au talent de M. Félix qui le dirige avec tant d'habileté; il peut citer plusieurs élèves formés dans ses classes, dont le mérite est justement apprécié à l'étranger. Le conservatoire est appelé à porter au loin la gloire du nom belge, il lui faut un local pour ses concerts, un subside plus élevé pour se maintenir dans la belle position qu'il a acquise; ne pas lui donner ce qui est nécessaire serait un véritable acte de vandalisme.

(Ces dernières réflexions de *l'Artiste* peuvent aussi s'appliquer parfaitement au conservatoire royal de Liège.)

ERRATA : n° d'hier art. *Confit* au 15° alinéa, au lieu de : en effet ce n'est que le 5 mars, etc. Il faut lire : « En effet les lettres contenant ou offrant les démissions sont toutes deux adressées à la régence entière et la régence n'en a pas pris connaissance avant le 5 mars. »

Au 16° alinéa, au lieu de : 3° le collège ne pouvait compter, etc. Il faut lire : « le collège ne peut accepter une offre faite à la régence entière (si même celle-ci pouvait prononcer). »

Le propriétaire du plan en relief de St. Pétersbourg, a l'honneur de prévenir le public que la clôture de son exposition annoncée pour le quinze mars sera différée, la régence lui ayant prolongé la jouissance de l'église St. André.

## ETAT CIVIL DE LIEGE. DU 15 MARS.

Naissances : 6 garçons, 5 filles.

Décès : 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir : François Delmet, âgé de 84 ans, tisserand à la Boverie, veuf de Marie Joseph Bolgi. — Nicolas François Doignée, âgé de 26 ans, journalier, quai d'Avroy, célibataire. — M<sup>lle</sup> Thérèse Josephine Dechesne, âgée de 37 ans, sans profession, quai d'Avroy, épouse de Pierre Jacques Joseph Balas.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi, 16 mars, au bénéfice de M. Bouchy et Madame Isouard, la première représentation de *Laruelle*

ou *Liège en 1637*, drame historique en 5 actes, précédé de *Lorgnon*, vaudeville en un acte.

Demain jeudi, abonnement courant, une seconde et dernière représentation de M. Klichig, 1<sup>er</sup> mime comique du théâtre de Londres, précédé de *Fiorella*, opéra en 3 actes. — *Le Changement d'uniforme*, vaudeville en un acte.

Vendredi, abonnement suspendu, la 2<sup>e</sup> représentation de *Laruelle*, drame en cinq actes.

Les titulaires qui désirent conserver leurs loges, sont priés d'en prévenir au bureau de l'administration le jeudi avant midi.

## VILLE DE LIEGE.

Académie de Peinture, Sculpture, etc. — Formation du personnel.

Les personnes qui se croient les titres nécessaires pour en faire partie et qui n'ont pas encore adressé leur demande sont invitées à les faire parvenir au plus tard au dix du mois d'avril prochain.

Les places suivantes sont à donner :

Cours de dessin d'après l'antique.

de sculpture.

d'architecture.

de principes de dessin.

de gravures.

de ciselure.

Liège, le 11 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

## CIRQUE OLYMPIQUE.

DE  
MM. GAUTHIER ET LIEBHARD.  
AU MANÈGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui jeudi, la 1<sup>re</sup> représentation de la cavalerie à pied, scène comique par tous les écuyers de la troupe. — Le Tremplin Espagnol, par MM. Perres, Henri et Baptiste. — La Bayadère, par M<sup>lle</sup> Gauthier. — Le Gladiateur. — Le Cercle périlleux, par M. Gauthier. Dans cette représentation paraîtront les chevaux régent, zéphyr et la jument aérienne. — Le 2<sup>e</sup> début du Liégeois.

## MENAGERIE

DE  
M. MARTIN ET C<sup>nie</sup>.

Aujourd'hui mercredi, 16 mars 1836.

Retour de M. Martin.

Après avoir été absent pendant 9 jours, M. Martin fera sa rentrée à six heures et demie du soir, ses animaux ayant resté 48 heures sans manger, on pourra voir leur reconnaissance pour leur maître. Comme c'est très-incessamment la CLOTURE, M. Martin fera aujourd'hui et tous les jours suivants ses EXERCICES avec la lionne Fanny, le tigre Atir, l'hyène Barrée et le serpent Boa.

Diminution des prix : de 9 heures du matin à 5 heures du soir, 1<sup>re</sup> 37 cents, 2<sup>e</sup> 20 cents, 3<sup>e</sup> 10 cents.

A 5 heures du soir, 1<sup>re</sup> 47 cents, 2<sup>e</sup> 30 cents, 3<sup>e</sup> 15 c.

## EN VENTE :

Chez L. DUVIVIER-STERPIN, libraire,  
rue sur Meuse, n° 380;

Et chez RAVENEL-DE LABRASSINNE, impr.-libr.,  
rue Chaussée-des-Prés, n° 1305,

## ASSASSINAT

DU  
BOUGMESTRE LA RUELLE,

PAR LE COMTE DE WARFUSÉE;

SUIVI DE PLUSIEURS PIÈCES JUSTIFICATIVES, TELLES QUE :  
*Les Serments du Marquis d'Aytona*, du Prieur  
*des Carmes*, etc. (publié d'après un ancien manuscrit, dont le texte est conservé.)

Brochure in-8° de 24 pages, prix 50 centimes. 92

## LIBRAIRIE ANCIENNE

DE  
MM. M. L. ET A. POLAIN,  
RUE ST. GANGULPHE, PRÈS DU PONT-D'ILE, N° 658.

## EN VENTE :

LE BANQUET DE WARFUSÉE

OU LE

MEURTRE DE SÉBASTIEN LA RUELLE,

PAR

M. L. POLAIN.

Conservateur des Archives de la Province.

Prix : 75 centimes, avec un PORTRAIT de LA RUELLE

## ANNONCES.

VERITABLES CIGARES de HAVANE d'une qualité très supérieure, sont à VENDRE par parties de 500 ou 1000, rue derrière St-Thomas, n° 332. 94

Une SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter rue St-Severin n° 697. 73

## Vente

### DE BEAUX MEUBLES, ETC.

Jeudi 24 mars, à 2 heures de l'après-dînée, et jours suivants, M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, vendra publiquement à la maison n° 747, rue de la Casquette, à Liège un mobilier choisi, consistant en tables, chaises et fauteuils bourrés, commodes, secrétaire, le tout en acajou, garde-robes pendules modernes, vases en bronze, glaces, gravures et tableaux richement encadrés, bustes, sculptures, porcelaines, poêle, literies, batterie de cuisine, arbustes et quantité d'objets antiques, rares et distingués, notamment 2 petits canons en bronze, sur leurs affûts.

## ADJUDICATION

### DES TRAVAUX

#### A EXÉCUTER A L'ÉGLISE St. PHOLIEN

A LIÈGE.

Lundi, 21 courant, à 2 1/2 heures après-dîner, le conseil de fabrique de l'église de St. Pholien, rendra en adjudication publique, par voie de soumissions et au rabais, les TRAVAUX à exécuter pour la construction d'une TOUR à faire à ladite église.

Le plan et le cahier des charges sont déposés au presbytère, où l'on peut en prendre inspection.

Ne seront admis à concourir que ceux qui auront remis au plus tard dans la matinée, à l'administration, une soumission cachetée. 41

## VENTE

POUR

### SORTIR DE L'INDIVISION, D'UN

#### BEAU CORPS DE FERME,

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le 15 avril 1836, à deux heures de relevée, chez M. Hendrick, hôtel des Pays-Bas, à Dolhain-Limbourg, les enfants de feu M. Jean Pierre NYSSSEN, de Vilers, commune de Bilstain, feront exposer en VENTE aux enchères, par le ministère du notaire soussigné, le CORPS DE FERME qu'ils possèdent audit Vilers, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin et six prairies, mesurant environ huit bonniers métriques (presque tous fonds de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) ne formant qu'un ensemble, sauf deux prairies séparées des autres par un chemin, tenant aux biens de MM. de Reul, Robert, Mmes. veuve Xhoffray et Laloire.

Cette propriété est en très-bon état et il y a sûreté et facilité de paiement pour l'acquéreur. S'adresser au notaire soussigné, ancienne étude de M. LYS à Verviers. A. VOISIN, notaire. 94

## VENTE

### PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Lundi 21 du courant, à 10 heures avant-midi, en la demeure de M. le bourgmestre Merckelbach à Wittem, Les héritiers de feu M. G. J. Heusch, d'Aix-la-Chapelle, feront VENDRE aux enchères, par le ministère du notaire WYNANTS, résidant à Noorbeek, une GRANGE avec prairies et terres, contenant ensemble deux hectares 82 ares 60 centiares, situés en dix parcelles à Mechelen et aux environs, dans la commune de Wittem. 49

## A VENDRE

AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT;

Un HAUT-FOURNEAU avec bâtiments, maison, coup d'eau qui ne tarit jamais, et toutes dépendances, avantageusement placé entre Liège et Namur.

Les terrains contigus à cet établissement sont très-riches en minerais, et le haut-fourneau est à proximité des bois et sur le bord de la Meuse.

S'adresser au notaire BIAR, rue Vinave d'Ile, à Liège. 57

Avec Une Action Originale de fr. 20.

## 75000 FLORINS DE REVENU ANNUEL.

Six actions Originales fr. 100

L'administration soussignée a l'honneur de prévenir le public que le fameux Tivoli à Vienne produisant ce revenu sera vendu irrévocablement à Vienne le 19 mars prochain. La vente de la belle propriété de M. le député Düringer à Wiesbaden aura lieu à la dite ville de Wiesbaden le 29 avril prochain. Grands nombres de Primes en numéraire y sont attachées de manière que ces ventes s'élèvent à plusieurs millions. Envoi de prospectus gratis. S'adresser directement à l'Administration générale de

MERCREDI 30 de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE:

UNE MAISON sise à Liège, place Saint-Denis, n° 746, avec un bâtiment derrière, de 18 pieds de largeur, dans la rue de la Régence, joignant à M. Thronou et à M. Magis; sur la mise à prix de 12,500 fr. S'y adresser pour la voir et audit notaire pour les conditions. 90

Le mardi 29 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M<sup>e</sup> OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à L'ADJUDICATION définitive d'une MAISON sise à Liège, rue des Ecoles n° 254, sur la mise à prix de 3,000 francs. 89

## VENTE PAR ACTIONS.

Le 19 mars 1836, aura lieu irrévocablement la VENTE par actions du FAMEUX TIVOLI à Vienne, consistant en édifices, jardins, prairies et terres, l'ameublement superbe et complet, etc., etc. le tout d'une valeur de plus de deux millions de florins v. d. v. Cette vente comprend en tout 26,100 gains.

On peut se procurer des prospectus gratis et voir le plan de l'édifice rue de la Rose, n° 475, à Liège.

Le prix d'une action est de 20 francs; sur 6 prises ensemble, la 6<sup>e</sup> est délivrée gratis. 43

## ROUTE DE L'EMBLEVE,

### ADJUDICATION DE BARRIÈRES ET D'ENTRETIEN

Samedi 19 mars 1836, à 9 heures du matin, en la demeure du sieur Taxhet, à Beaufays, la commission administrative fera procéder à l'adjudication des barrières établies sur ladite route, savoir:

- 1 celle à Embourg,
- 2 " Beaufays,
- 3 " Haie de chêne,
- 4 " Hornay,
- 5 " Sprimont,
- 6 " Florzée,

Dans la même séance on procédera également à l'adjudication de l'entretien de ladite route, le tout pour un terme de trois ans, aux clauses et conditions qu'on peut voir chez M. Richard-Lamarque, secrétaire de la commission, à Liège. 33

## VENTE AUX ENCHÈRES, POUR SORTIR DE L'INDIVISION, D'UNE

### MAISON AVEC GRANDE COUR, SITUÉE SUR LE CHAFFOUR, A LIÈGE.

Lundi 21 mars 1836, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> LAMBINON exposera en VENTE, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, sise place derrière l'hôtel de ville à Liège:

Une MAISON cotée n° 547, grande cour, pompe, trois pièces au rez de chaussée, autant au premier et second étages et un grenier au-dessus: le tout en très-bon état, situé rue sur le Chaffour à Liège, joignant à M. Coune et autres.

Cette maison, par ses accessoires et sa situation, est propre à différentes branches de commerce et est d'un revenu annuel de 600 francs.

Il y a toute sécurité pour acquérir et des facilités seront données à l'acquéreur pour le paiement du prix.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres de propriété. 275

## A VENDRE,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE LAMBINON, DEUX BELLES et GRANDES MAISONS de COMMERCE, situées à Liège, l'une rue Souverain-Pont, cotée n° 592, composée au rez de chaussée d'une très grande pièce pouvant servir de salon, salle à manger et cabinet; autant à l'étage; cour bien aérée, bâtiments de derrière, belles caves: le tout en très-bon état, bien décoré et distribué. L'acquéreur entrera en jouissance au mois d'août prochain.

L'autre MAISON est située entre les rues de la Régence et de la Platte Pierre, joignant à MM. Cockerill et Mouzon. Il y a toute sécurité pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser au notaire LAMBINON, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville. 61

## FAILLITE DE A. M. GÉRARD v<sup>c</sup> VÉLART.

### VENTE

DES

### MEUBLES ET MARCHANDISES.

A la requête du syndic provisoire, il sera procédé mercredi et jeudi 23 et 24 courant, aux deux heures de relevée, au domicile de la dite dame, rue Chaussée des Prés, n° 350, à la VENTE publique au comptant du MOBILIER et des MARCHANDISES (aunages et épiceries), appartenant à la faillite. 494

## BOURSES.

PARIS, LE 14 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 30	107 40
"    fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 00	84 00
"    fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	100 30	100 75
"    fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. c. 1 <sup>er</sup> nov. comp.	42 74	44 00
"    fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	15 3/8	16 1/2
Dte. pass. sans int. compt.	13 7/8	14 5/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 00	33 00
"    fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	33 00	00 00
"    fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/2	103 1/2
"    fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	000 00	104 00
"    fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	000 00	000 00

LONDRES, LE 12 MARS.

3 p. c. consolidés...	91 3/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	000 00	Différées.	21 1/4
Holl. Dte active.	56 1/8	Passives.	15 1/8
Id. 5 p. c.	00 00	Russie.	000 00
Portugais, 5 p. c.	78 1/8	Brsil. Emp. 1834.	87 1/2
Id. 3 p. c.	48 5/8	Mexicains, 5 p. c.	33 1/2
Espagne. Cortés.	44 00	Colomb.	60 00

AMSTERDAM, LE 14 MARS.

Dette active.	56 7/16	Rente française.	18 00
différée.	4 1/16	Métalliques.	100 1/8
Billet de chance.	25 1/8	Russie, H. et C.	104 5/8
Syndic. d'amort.	97 1/2	Esp. rente perp.	00 00
"    3 1/2.	82 3/4	Naples falconnet.	95 00
Soc. de comm.	132 3/8	Brsiliens.	88 1/2

ANVERS, LE 15 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3 1/4 p. p.		
Rotterdam.	3 1/4 p. p.		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100.	pair	fl. 3 1/4	A 1 1/2 p.
Londres p <sup>r</sup> Estr.	fl. 12 10	fl. 12 01 1/4	A 1 1/2 p.
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB.	35 1/16	34 7/8	A 34 13/16 p.
Bruxelles.	1 1/4 p. p.		
Gand.	1 1/4 p. p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 500		146 00 P
D'ANVERS.			BRSIL.	5	87 1/2 A
Dette activ.	5	101 3/4 A	E. à L. 1824		
différ.		43 1/4 P	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	101 1/2	R. P. à Am.	5	43 3/4 à 44 3/4
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 00 P	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103	Cert. Falc.	5	94 00
Lots fl. 100.		000	ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	1	429	levée 1832.	5	102 1/4 P
" fl. 500.	4	682	à An. 1834.	5	100 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		118			

BRUXELLES, LE 15 MARS.

Emp. R., fin cour.	101 1/2 P	Lost. r. av. cour.	98 00 P
" pr. à 4 mois	000 00 D	" inscrip.	97 3/4 P
Dette active.	54 00 A	Métalliques.	103
Empr. de 1832.	99 1/4 P	Naples.	94 00 A
Act. Société Gdn.	790	Rome.	102 1/4 A
So. de Com. de cvq	129 1/2 et P	Brsil. Rotsch.	44 3/4 P
Ban. de Belgique	145	Emp. Ard. 1835.	44 3/4 P
So. du c. de S.-O	407	Emp. Guebh.	00 00
S. Hauts-Four.	149 00 P	P. à Am.	00 00
Wasme-Hornu.	98 00 P	Fin cour.	00 00
Baug. fonc.	96 3/8 P	D. différée.	17 P
S. du Cha. Flenu.	110 00 P	Id. 1835.	22 00 P
Sclessin.	104 00 N	Cortés à Paris.	00 00
Société nationale.	116 00	" à Londres.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	Coup. Cortés.	00 00
Levant de Flenu.	100	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 3/4 P	Amsterdam.	00 p.
Sars-Longchamps.	102	Londres et.	
Fourn. des Venes.	103 00 A	" 2 mois.	0 00
Dette active. Hol.	54 3/4 A	Paris.	
Synd. d'amort.	00		

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 balles café Brésil, à 34 cents entrepôt.  
48,000 kil. sucre raffiné loms fins à fl. 23 1/2 entr.  
29 caisses indigo différentes qualités.  
12 biques Quercitron Philadelphie.  
25,000 bois de Campêche coupe d'Espagne prix inconnus.  
400 barils graine de lin à semer, à fl. ct. 47 1/2.

VIENNE, LE 5 MARS.

Métalliques, 103 1/8. — Actions de la banque, 135 1/2.  
H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

## LÉOPOLD DEUTZ ET COMP.,

à Mayence sur le Rhin.